



Liste des frais 2023
pour les utilisateurs du système suisse de garanties d'origine

N°	Prestation	Unité	Coûts assumés par	Montant	Remarque
Frais d'enregistrement					
1	Accès en ligne pour les gestionnaires de réseau, les gestionnaires d'installation, les fournisseurs de courant, les prestataires des gestionnaires de réseau et des fournisseurs de courant	Coût de base annuel par compte	Gestionnaire de réseau, gestionnaire d'installation, fournisseur de courant, prestataire du gestionnaire de réseau, prestataire du fournisseur de courant	CHF 0.00	
2 ¹	Accès en ligne pour les négociants	Coût de base annuel par compte	Négociant	CHF 60.00	
3 ^{1,2}	Installation >10 MW, non subventionnée, enregistrée dans le système suisse de garanties d'origine	Coût de base annuel par installation	Gestionnaire d'installation	CHF 120.00	
Frais de transaction					
4 ²	Etablissement des garanties d'origine (GO)/ garanties de remplacement (GR) pour les installations non subventionnées >10 MW	Par MWh	Gestionnaire d'installation	CHF 0.008	Enregistrement de la production par le GRD / l'auditeur
5	Transmission des GO/GR par le gestionnaire d'installation (transactions nationales)	Par MWh	Gestionnaire d'installation	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO
6 ³	Transmission des GO/GR par le négociant (transactions nationales)	Par MWh	Négociant	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
7	Importation des GO depuis l'étranger	Par MWh	Négociant, fournisseur de courant	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
8	Exportation des GO vers l'étranger	Par MWh	Négociant	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
9	Création d'ordres permanents	Par transaction	Gestionnaire d'installation, négociant, fournisseur de courant	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO
				CHF 80.00	Par Pronovo sur demande écrite ⁴

1 La cotisation annuelle est due même en cas d'ouvertures ou de fermetures en cours d'année.

2 Valable pour toutes les installations >10 MW qui ne sont pas soumises aux art. 19 et 73 al. 4 de la LENE (installations GO et installations GR).

3 Les transactions internes à l'entreprise, c.à.d. les transactions effectuées entre comptes d'une société formant une entité juridiquement unique sont exemptées de frais. En revanche, les transactions entre les personnes morales appartenant, p. ex. à un groupe, sont soumises à des frais.

4 S'applique au cas où l'utilisateur a un accès actif au système GO.

N°	Prestation	Unité	Coûts assumés par	Montant	Remarque
Frais d'annulation					
10	Annulation de GO/GR	Par MWh	Négociant, fournisseur de courant	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO
11	Création d'une confirmation d'annulation de GO sous forme d'un document électronique	Par transaction	Négociant, fournisseur de courant	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO
12	Création d'une confirmation d'annulation de GO en version papier, frais de port inclus	Par transaction	Négociant, fournisseur de courant	CHF 80.00	En ligne via le portail Internet de GO
Autres Frais					
13 ⁵	Prestations supplémentaires	Facturation selon le temps de traitement et les frais de matériel	Demandeur	CHF 180.00 par heure entamée excl. TVA / coûts externes	

Les frais sont facturés lorsque la somme des coûts dépasse le montant facturé de CHF 50. - par acteur et par an; une facturation est établie au moins une fois par an.

Pronovo se réserve le droit de modifier et de compléter cette liste des frais. C'est toujours la dernière version de la présente liste des frais qui fait foi.

⁵ Sont facturées aux acteurs du marché toutes les prestations supplémentaires ne faisant pas partie des services énumérés dans le cadre du « Contrat autorisant l'utilisation du Système suisse de Garanties d'Origine » (par exemple: formations individuelles, des copies de documents originaux déjà archivés par Pronovo, rapports pour les communes ou cantons, etc.).